

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 58

Artikel: Lettre Patoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La doctoresse — dont malheureusement on ne nous dit pas le nom — aurait exposé sa théorie devant la Société de médecine de Londres, et la susdite théorie aurait été prise en considération par des sommités du monde médical.

Peler une figure comme une pomme, voilà le principe. Restent les moyens d'exécution, Quels sont-ils, nous ne les connaissons pas. Mais si Jézabel les avait connus, elle aurait sûrement empêché les outrages du temps d'être irréparables, et Racine y aurait perdu un beau vers.

Les chercheurs d'or. — Sur les champs d'or de Klondike, M. de Foville a publié récemment une étude fort intéressante dans la *Revue des deux Mondes*. Il a surtout mis en relief les énormes difficultés de toutes sortes, les grandes dépenses et les divers obstacles dus à l'appréciation du climat. Ce qu'il dit est entièrement confirmé par les rapports consulaires publiés récemment par le département du travail des Etats-Unis. M. Dunham estime que dans l'année terminée le 15 juillet 1898, 40,000 hommes sont arrivés aux champs d'or de Yukon, mais plus de 20,000 personnes désireuses de se rendre là ont été arrêtées et forcées de retourner chez elles à cause des difficultés rencontrées pendant le voyage, et que plusieurs autres milliers sont encore en route. Les dépenses faites par 60,000 hommes ont été de 150 millions de francs environ, auxquelles il faut ajouter 25 millions dépensés par les sociétés de navigation et les compagnies commerciales. M. Dunham estime que de ces dépenses totales de 175 millions de fr. la plus grande partie a été perdue. Les 3/4 des personnes ont probablement perdu tout ce qu'elles ont déboursé, et pendant cette année entière, la valeur de la production aurifère n'a monté qu'à 60 millions de francs environ. Beaucoup de pertes sont dues aux réclamations exagérées des journaux qui n'ont guère parlé des difficultés. Un autre consul, M. Mac Cook, cite les dépenses à Dawson City : 12 fr. 60 pour un dîner, par exemple ; 32 fr. 50 pour un lit dans un hôtel pour une nuit ; 5 francs par heure pour un ouvrier, malgré le grand nombre de ceux qui se promènent sans travail.

Dernièrement, dit Mac Cook, on croit avoir trouvé un territoire encore plus riche de l'autre côté de la frontière américaine, notamment près du Forty Mile Creek, affluent du fleuve de Yukon, à 32 milles au dessous de Dawson City. Une nouvelle ville qu'on appelle Eagle, City. Belle-Île sur la carte, promet de devenir un centre encore plus considérable que Dawson City. Cette dernière ville possède, il est vrai 20,000 habitants, mais elle est située dans un marais.

Le centenaire du Téléphone.

Parfaitement ! Qu'on ne s'étonne pas. Les choses sont toujours inventées avant le moment de leur invention officielle. C'est le 14 janvier 1799 — 24 nivôse an VII — que fut présenté aux Parisiens, pour la première fois, un appareil analogue à celui qui sert à nous entretenir à distance.

Son inventeur, le citoyen B... — le *Moniteur* ne le désigne que sous cette initiale — le baptisa *télélogue*.

« Cet instrument aujourd'hui lourd et compliqué, mais dont je prétends faire un meuble de petite-maîtresse, écrivait-il, prend le nom de *télélogue domestique*. Il servira principalement aux habitants aisés de la campagne à conserver entre eux à de grandes distances, le jour du haut d'un balcon ou d'un belvédère, et la nuit du fond de leur chambre, pardessus les lacs, les fleuves et les vallées qui les séparent.

Le citoyen B... offrait de faire entendre au Champ-de-Mars, par le moyen de son télélogue, un discours prononcé au Luxembourg par le président du Directoire...

On le traita de fou et il fallut être enfermé.

On ne dit pas si ce « télélogue » était électrique.

Le microbe du billet de banque.

Les bactériologues ont découvert que le papier où s'amoncellent le plus de microbes, c'est celui des billets de banque, et cela sans distinction de valeur ou de nationalité.

Ils ont même constaté que le poids des billets va en augmentant, à mesure qu'ils vieillissent. C'est le contraire de ce qui se produit pour les pièces de monnaie.

Un portefeuille garni n'est donc autre chose qu'un réservoir à microbes. C'est la mort, sans nous en douter, que nous portons sur notre cœur.

Après une telle révélation, nul doute que tous nos lecteurs ne s'empressent de brûler leurs billets de banque.

Avis industriels et commerciaux

Une invention. — Dans la liste des derniers brevets suisses on remarque l'expédition d'une nouvelle invention d'un régulateur genevois, M. Borel, qui produira une notable amélioration dans l'art du réglage de précision.

Dans tout chronomètre parfaitement réglé aux températures moyennes, il se produit par l'insuffisance du travail du balancier compensateur un retard de quelques secondes aux températures extrêmes : cet écart fut signalé en 1833 par le célèbre horloger anglais F.-J. Dent et porte, depuis cette époque, le nom d'*anomalie de Dent*.

Le but de l'invention est donc de corriger dans les chronomètres de poche et de marine, l'écart qui se produit des températures extrêmes aux températures moyennes.

* * *

Aux Philippines. — Pour préciser le régime douanier introduit par le gouvernement américain dans les ports des Philippines occupés par ses troupes, nous informons les intéressés que les douanes de Manille n'exigent plus la production d'une facture originale légalisée par un consulat américain.

En outre, toutes marchandises achetées en Espagne ou qui ont été l'objet de contrats, avant que la guerre n'eût éclaté, sont, malgré l'entrée en vigueur du nouveau tarif, admises aux anciens droits privilégiés si la condition dont il s'agit est suffisamment attestée par certificats d'un consulat américain.

* * *

Envois à destination de l'Allemagne. — Le douanage à la frontière des colis postaux et articles de messagerie à destination de l'Allemagne (non compris le Wurtemberg et la Bavière) peut dès maintenant avoir lieu non seulement à Bâle, mais aussi à Constance. Les tissus-plumetis peuvent, en outre, être acquittés à ce dernier endroit.

* * *

Mandat poste à destination de la France. — En présence du cours élevé du change sur Paris, le conseil fédéral a autorisé son administration des postes à fixer à 100. 30 pour fr. 100 à partir du 27 janvier courant, le taux pour le paiement des mandats de poste à destination de la France. Il l'a autorisée en outre à éléver encore ce taux en cas de besoin et enfin, suivant les circonstances, à l'abaisser ou à le ramener au pair.

* * *

République Argentine. — Par une loi du 30 décembre dernier, le congrès argentin a déclaré en vigueur pour 1899, après quelques modifications insignifiantes, le tarif des douanes appliqué jusqu'ici.

Le tarif des marchandises dont la valeur a été fixée officiellement (tarifa de avaluos), tarif à tenir duquel les droits d'entrée des marchandises sont calculés en pour cent, paraîtra prochainement en nouvelle édition. Toutes modifications éventuelles qui pourraient offrir quelque intérêt pour notre commerce seront publiées, comme par le passé, dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

LETTRE PATOISE

Le Pays du Duemoine ai djé raipportai bécò de véyes histoires si aimusaines qu'ai s'rait ayu bin dannaide de lé laissie tschoi dains les tchoses rébiaies. Tchéque velaidge é li sin. En voici enne de rives de lai Suze qu'aimuseré le dgens.

L'imbò de lai commune de Péry, aipré aivoi pri douës on troës absintes à *cabaret de lai Trette* an lai Reutchenatte, retornai an l'hôta dinai. Ai quéque pas di cabaret, ai laissai lai montaigne en sai droite : an sai gatene, dos le tschemin in peté bôs de troës ou quatre djornie.

Tain c'aqué ai feu ai pô pré à mitan. voili qu'ai voyé in ours. Lai pavou le prenié : ai se boté à fure come se lai bête étais ayu tchu ses talons. C'a bon qu'ai n'y é p'loin, ses tschaimbres ne v'lin pu l'portai, ai tchoyé com enne masse dechu son baine devant l'hôta !

Binto ai feu entourai des végins que l'aivin vu s'enfure tot biève, et que le crayin eusai. Tain c'aqué ai poyé djasai an décidon de faire enne traque, d'airmai tot les dgens di velaidge que poyin portai in pâ. Les uns preniennent tote soëtche de moujies, des aitchattes, des fortches les âtres dé merlins, dé trains ai dé choyé. An laichon lai fusils an l'hôta, crainte d'accidetn.

Di temps qu'ai se préparin, ai l'envienne in d'juêne bouëe, pâi in sentiâ détornai, préveni les dgens de lai Reutchenatte et de lai foërdge.

Les foerdergerons preniennent dé bâres de fie, loues gros maîtrés, ai pe loues grosses tenaves. Devain perti, le Régisseur Mr Schuller, yi dié : « Armai com vos l'êtes, vos ne serin manquai de tuai lai bête. Di temps que vos adrâis, i veu préparai lai bailaince, vos vrais tot droit ci, pô lai poisi. »

Côte le cabaret, ai trovenne les hannes de Péry qu'etin déchendus. Les chefs décidenne d'entourai le peté bô. Tain ai feune tot piaisis, l'Imbo, aivò troës dé pu gros luron, les pu corrajdous entrenne dedains le pté bô po traquai. Ai poine avin-t-é fai enné trois cent pâ, que l'Imbo diait : « Le voili, le voili qu'à sietai

bin tranquil que nos rivoiote. Nos vian tirié chui lai gâche, nos monterain derié ste grosse pierre que voili, qu'ai nos ne voye pe, nos vian le surpoire. »

Ai s'en vaint tot bâlement, aivô mille précâtions, tot chui lai mairme leigüe, piépe un ne v'lai faire in pas pe avant que l'atre. Tiam ai feunne derié ste piére, ai y euvennes tu loues aitchattes pô être prâ ai fri, ai peu se tireme brusquement chui lai droite, ai doux pas de l'ours.

Aiuarme ! dgemais an n'on vu, dgemais an ne voironpu dés hannes che capous ! Les bras s'auaichant, les aitchattes y tschoyan feu des mains ; l'ours s'à tschaingi en in véye tronchâ de bô, hâ de trois piés recrevi de mosse et corbai en aivait, pô faire le rond d' !

Tos les traquous venienne di to de st'ours de bô. Ai y en é que se botenne à rire, les âtres s'engrenne, insultenne l'Imbô que ne sauvai l'auou se forrai, et se coitchi.

Di temps que les grosses réjon tschoyin come lai gralle, le Régisseur, to de pâi lu de côté sai balaïce, bin émayaïe de ne pe les voi reveni d'avo l'ours, paiché po allai en louete rencontre. Dâ bin loin, ai voyé tot ces traquous se despitai, et criai com des predgus. Ai l'etin prâ de se tchoit dechu d'avo louës forches et louë aitchattes. Ai l'eu bin di mâ d'empaitchi enne grosse baïtaye.

Les dgens de Péry ne voyenne pu st'ours de bô de louete conseil (le nom y demoré) ai feu oblidgié de bayié sai démission. Sai fanné, enne ordieu youse, ne poyd djemais se consolai d'avo predju son titre de Maidaïme l'aidointe. St'histoire à djé véye, main c'a potchain lai pure voïrtai. Tot parië inco mitenai, se vos affaire de commerce ou âtres, voiaiplant enne fois ai Péry, i vo recommande tot particulièremen d'avo bin tieusain de ne pe révoysié l'ours que coué. —

In véye foërdgeron.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 56 du *Pays du Dimanche* :

216. LOGOGRIPE.

Marbre, arbre.

217. CHARADE.

Vin-aigre (Vinaigre).

218. MOTS EN CROIX.

C
L
E
F E R R A N D
M
O
N
T

219. MÉTAGRAMME.

Port, dort, tort, mort, sort.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. La noire et la blonde à Bonfol ; Soupir à Damvant ; Le marquis de Morschwyl ; Un pinson heu-

reux, place des Bennelats à Porrentruy ; Colibri et oiseau-mouche à Boncourt ; Let 6 joyeux chanteurs de Boncourt ; Fleur de neige à Boncourt ; Sché tritschous de *yass* ai Boncoué, l'Octave, le Djudjat, 3 Djosets ai pœu le Bastien ; Myosotis à Litterne ; Eugénie Riat à Damvant ; Bande joyeuse à Damvant ; Un vieux soldat en retraite à Bon-coué ; Un aspirant du 1^{er} transport à Boncourt ; Romeo et Juliette à Bon-coué.

224. CHARADE.

Mon un toujours fort laid de dégout te soulève. Mon deux lugubrement dans l'espace s'élève. Sur mon tout s'échouant bien vite, on se ré-

[lèv]

225. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

Remplacer les X ci-dessous par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont les désignations suivent :

X X X	X X	X X	1. — Prénom féminin.
X X	X X	X X	2. — Sève du pin.
X X	X X	X X X	3. — Précepteur de Néron.

226. ÉNIGME.

Un pied, de ma longueur
Est la juste mesure,
Il est aussi de ma largeur ;
Cependant du carré
Je n'ai point la figure.

227. MOT EN TRIANGLE.

Remplacer les X du triangle ci-après par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont voici les définitions :

X X X X X X X X	1. — Pierre précieuse.
X X X X X X X	2. — Gant.
X X X X X X	3. — Au firmament.
X X X X X	4. — Rigide.
X X X X	5. — Aux anges.
X X X	6. — Et une font-deux.
X X	7. — Préposition.
X	8. — Voyelle.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 21 février 1899.

Çà et là

Exercice d'actualité.

Il paraît que, dans nombre de casernes parisiennes on enseigne en ce moment aux soldats, surtout aux cavaliers, un exercice qui répond d'une façon toute particulière aux nécessités du moment.

On leur apprend à *contenir et à faire reculer des foules*, sans faire trop de mal à ceux que l'on refoule ou que l'on contient.

Une troupe de soldats ans armes, en désordre, gesticulant et poussant des cris, se masse dans une cour, pour imiter les faits et gestes du peuple souverain en temps d'émeute, et d'autres soldats, généralement à cheval, ont pour consigne de bousculer leurs camarades en les détériorant le moins possible.

Les chevaux de la garde républicaine, paraît-il, sont tout particulièrement dressés à faire peur sans faire mal.

Ces sortes d'exercices sont prudents, et en même temps très humains.

**

Pour fuir les grandeurs.

On sait que, dans la grande république des Etats-Unis, les présidents ont des mœurs vraiment démocratiques.

Bien que la vie soit quatre ou cinq fois plus chère qu'en France, le président de la Confédération se contente d'un traitement de 250.000 francs.

Lorsqu'il voyage, il le fait comme un simple particulier, sans que tout s'ébranle pour venir le recevoir et que les localités s'imposent des frais extraordinaires à cette occasion.

Voici justement, relativement aux déplacements de M. Mac Kinley, une anecdote que racontent divers journaux.

Il y a quelques temps, le président fit un voyage à Chicago. Pendant son séjour dans cette ville, la population, anxieuse et empressée, fit fête à un personnage aux cheveux rares et au profil romain, qui, installé dans une voiture découverte avec le chef de la police et un attaché de la suite présidentielle, répondait gravement aux saluts en soulevant son luisant haut-de-forme.

Or, cette idole de la multitude n'était paraît-il qu'un vulgaire policier, William Kurphy, chargé de parader au lieu et place du premier magistrat qui prévoyait la curiosité des badauds et voulait s'en affranchir.

Malgré l'exemple de la République-sœur, il y a des chances pour que le procédé, d'ici longtemps, ne soit pas adopté en France.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Bure. — Le 19 à midi pour nommer le maire et passer le budget.

Buix-Boncourt-Montignez. — Assemblée paroissiale le 19 à 2 h. 1/2 pour passer les comptes et voter le budget.

Delémont. — Assemblée bourgeoise le 12 à 10 h. 1/2 au théâtre pour arrêter le budget, nommer le vice-président du conseil.

Fahy. — le 12 à 12 1/2 pour arrêter le budget.

Courgenay. — Le 19 à 1 h. pour s'occuper d'une transaction.

Montfaucon. — (1^{re} section) le mercredi 15 à 9 1/2 pour s'occuper d'un emprunt.

Roche d'Or. — Le 12 à 2 h. pour arrêter le budget.

Rebeuvelier. — Le 12 à 2 h. pour voter le budget, et établir le rôle des corvées, statuer sur une demande de bois etc...

St-Brais. — Assemblée paroissiale le mercredi 15 à 10 h. 1/2 pour passer les comptes, arrêter le budget, remettre des terrains à bail.

Assemblée communale. (1^{re} section) le jeudi 16 à 9 h. pour passer les comptes, arrêter le budget, nommer un conseiller, décider des travaux d'amélioration des pâturages.

Assemblée communale. (II^e section) le jeudi, 16 à 1 h. 1/2 pour passer les comptes, arrêter le budget.

Côte de l'argent

du 8 Février 1899

Argent fin en grenailles. fr. 104. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 106. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique, Porrentruy